

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00684

Numéro SIREN : 878 970 581

Nom ou dénomination : A.BVE

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2024 sous le numéro de dépôt 360



3 360

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 048	2 048			1 843	10,54
Immobilisations corporelles	3 499	1 780	1 719	90,52	2 619	14,98
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	5 547	3 828	1 719	90,52	4 462	25,52
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	180		180	9,48	4 800	27,46
Autres créances					894	5,11
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités					7 325	41,90
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	180		180	9,48	13 019	74,48
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	5 727	3 828	1 899	100,00	17 481	100,00

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)

Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	52,66	1 000	5,72
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100	5,27	100	0,57
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-17 796	-937,11		
Résultat de l'exercice	-3 358	-176,82	-17 796	-101,79
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	-20 054	N/S	-16 696	-95,50
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	913	48,08	8 913	50,99
Autres dettes	21 041	N/S	25 264	144,52
Produits constatés d'avance				
DETTES	21 953	N/S	34 177	195,51
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 899	100,00	17 481	100,00

"Certifié conforme"

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 23/01/2024

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services			58 659	100,00	20 379	100,00	38 280	187,84
Chiffres d'Affaires Nets			58 659	100,00	20 379	100,00	38 280	187,84
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues								
Autres produits			2	0,00	50	0,25	-48	-95,99
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			58 661	100,00	20 429	100,25	38 232	187,15
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 525	33,29	3 148	15,45	16 377	520,24
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			39 439	67,23	34 167	167,66	5 272	15,43
Impôts, taxes et versements assimilés								
Rémunérations du personnel								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements			2 743	4,68	759	3,72	1 984	261,40
Dotations aux provisions								
Autres charges			312	0,53	151	0,74	161	106,62
Total des charges d'exploitation			62 019	105,73	38 225	187,57	23 794	62,25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 358	-5,71	-17 796	-87,32	14 438	81,13
Produits financiers								
Produits exceptionnels								
Charges financières								
Charges exceptionnelles								
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			-3 358	-5,71	-17 796	-87,32	14 438	81,13
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices								
Total des Produits			58 661	100,00	20 429	100,25	38 232	187,15
Total des Charges			62 019	105,73	38 225	187,57	23 794	62,25
RÉSULTAT NET			-3 358	-5,71	-17 796	-87,32	14 438	81,13
			Perte		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

" certifié conforme "

il certifie conforme

A.BVE

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 242 Chemin des Ormeaux – 82000 MONTAUBAN

R.C.S : 878970581

**Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **58 658,79** Euros contre **20 378,87** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **62 018,89** Euros pour l'exercice, contre **38 224,94** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **39 438,83** Euros au 31/12/2022 contre **34 166,71** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2022 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2022 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2022 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **2 742,87** Euros au 31/12/2022 contre **759,41** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2022, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-3 357,88** Euros contre une perte de **-17 796,13** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :
A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **5 547,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **3 827,84** Euros, soit un montant net de **1 719,16** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **4 462,03** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **180,00** Euros, contre **13 018,51** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-20 054,01** Euros, contre **-16 696,13** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **21 953,17** Euros contre **34 176,67** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **58 661,01** Euros au 31/12/2022, contre **20 428,81** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-3 357,88** Euros, contre **-17 796,13** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir **une perte** de **-3 357,88** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-17 796,13** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-21 154,01** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-3 357,88** Euros. Il passera ainsi de **-17 796,13** Euros, à la somme de **-21 154,01** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

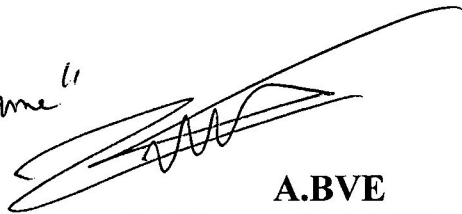
Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à MONTAUBAN
Le 30/06/2023

La gérance



"certifié conforme"


A.BVE
S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 242 Chemin des Ormeaux – 82000 MONTAUBAN
R.C.S : 878970581

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Le 30/06/2023,
à 10 HEURES,

Monsieur DAVID VENET, détenant 1000 parts sociales,

associés de la société **A.BVE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur DAVID VENET, préside la séance en qualité de **PRESIDENT**

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **une perte de -3 357,88 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **une perte de -3 357,88 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-17 796,13 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-21 154,01 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-21 154,01 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de Euros. Il passera ainsi de **-17 796,13 Euros**, à la somme de **-21 154,01 Euros** après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00 Euros**.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance